

Ni manipulés ni partisans, n'ayons pas peur des mots

Les mots ont un sens et une portée. Que ce soit en plateau, en interview ou dans un reportage, nos mots nous engagent. À l'approche des élections municipales et dans un contexte national tendu, il nous semble important d'appeler à la vigilance et de retenir les leçons des élections législatives de 2024. Lors de cette campagne "éclair" provoquée par la dissolution de l'Assemblée nationale, de nombreux candidats du Rassemblement national (RN) ont contesté le travail des journalistes, notamment ceux qui rappelaient le classement à l'extrême droite de leur parti. Ce n'est pas nouveau : imposer la banalisation du RN est un objectif politique majeur pour les héritiers de Jean-Marie Le Pen. Un objectif manifestement partagé par plusieurs magnats, propriétaires de médias privés.

Nous refusons que ces stratégies d'extrême droite s'imposent aux journalistes, dans l'audiovisuel public comme ailleurs. Dans un [communiqué commun](#), publié le 2 août 2024, le SNJ, la CFDT et la CGT affirmaient : *"Nous appelons les journalistes à ne pas céder aux injonctions et intimidations pouvant les amener à un acte contraire à leur intime conviction professionnelle. Il n'y a notamment aucune raison de ne pas continuer à qualifier "d'extrême droite" les partis Rassemblement national, Reconquête !, Les Patriotes et toutes personnalités et mouvements répondant à ce positionnement sur l'échiquier politique."*

La bataille des mots, des thématiques et des "angles" journalistiques est menée depuis longtemps par l'extrême droite. Encore récemment, dans les jours qui ont suivi la mort d'un homme lors d'un affrontement de rue à Lyon, cette bataille a fait rage – et n'a pas épargné l'audiovisuel public. *"Ultra droite, extrême droite, identitaire, nationaliste, fasciste, monarchiste"* pour qualifier les uns, *"extrême gauche, antifa, ultra gauche"* pour qualifier les autres. Chaque camp politique tente d'imposer son vocabulaire, mais ne nous laissons pas manipuler ou intimider. Les attaques et menaces inacceptables qui ciblent nos rédactions, et parfois nommément certains d'entre nous, doivent être dénoncées et faire l'objet de poursuites.

Fenêtre d'Overton

Dans ce contexte alarmant, parfois sidérant, l'extrême droite française profite depuis plusieurs années de l'ouverture de la "fenêtre d'Overton".



Ce concept doit son nom à un juriste américain ayant travaillé sur l'acceptabilité de certaines idées dans le débat public. Son principe : ce qui est dans la fenêtre est jugé "acceptable", donc formulable, donc audible. Peu à peu, certaines idées xénophobes, racistes, homophobes, deviennent "acceptables" et c'est ainsi que des médias diffusent, sans contradiction, des propos ou opinions qui stigmatisent des populations ou des minorités. Ce qui contrevient aux règles déontologiques reconnues par la profession.*

Si France Télévisions, à travers ses centaines de reportages diffusés ou publiés chaque jour, propose globalement une couverture de l'actualité pluraliste et équilibrée, nos rédactions ne sont pas exemptes de critiques. Qu'un défilé regroupant différents courants d'extrême droite, dans lequel ont été observés des saluts nazis et des comportements racistes, puisse être banalisé et qualifié sur une de nos chaînes de *"marche qui s'est bien passée"*, provoque une inquiétude légitime dans les rédactions de France Télévisions.

Ce n'est pas prendre parti que de qualifier les faits, les termes, les idéologies. Pour les élections municipales, certains candidats brouillent les pistes, se présentant parfois sans étiquette, ou sous la bannière "Union des droites". Ici, tout est affaire de communication quand notre mission est l'information.

La tâche ne sera pas facile mais face au défi d'un journalisme de service public dans un climat de tension et de polarisation politique, ne choisissons pas la facilité, ne cédon pas aux pressions et à l'auto-censure : choisissons la rigueur et l'honnêteté.

Paris, le 3 mars 2026

* *"Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion de contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques"* - article 9 de la Charte mondiale d'éthique de la Fédération Internationale des Journalistes